

**LOI L/93/014/CTRN
RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE CREDIT
DE DEVELOPPEMENT (N° 2398-GUI) SIGNE
LE 6 AOUT 1992 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT.**

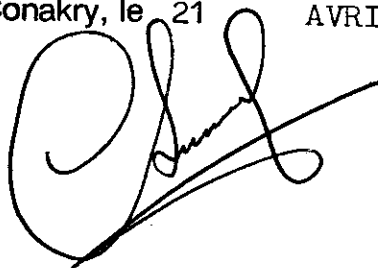
LE CONSEIL TRANSITOIRE DE REDRESSEMENT NATIONAL après en avoir délibéré a adopté;

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit ;

ARTICLE 1ER : Est ratifié et promulgué l'Accord de crédit de développement n° 2398 GUI signé le 6 août 1992 entre la République de Guinée et l' Association Internationale de développement d'un montant de cinq millions quatre cent mille (5 400 000) droits de tirage spéciaux pour le financement du projet d'assistance technique pour la rationalisation du secteur des entreprises publiques et la privatisation.

ARTICLE 2 : La présente loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Conakry, le 21 AVRIL 1993



Général Lansana CONTE